

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLIEUX

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 14

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (11)
Subvention DSIL double flux

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :
30 mars 2023
que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
20 mars 2023

COMMUNE DE TRESSIN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Jean-Claude LEFEVRE, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absente excusée :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Séverine ROGIER

Madame Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Installation d'une double flux à l'école Henri Matisse - demande de DSIL

Le maire de Tressin expose que l'école Henri Matisse accueille en moyenne 150 élèves et a été construite en 2001. Afin de répondre au dispositif réglementaire de la surveillance de la qualité de l'air qui impose aux collectivités la mise en place d'une démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'air des établissements scolaires, la commune a entrepris des mesures au sein de l'établissement. Ces mesures ont révélé une qualité insuffisante de l'air intérieur. Après consultation d'un bureau d'études, nous avons pu déterminer la méthode permettant d'associer la qualité de l'air intérieur et l'efficacité énergétique. Celle-ci consiste en la mise en place d'une VMC double flux pour l'intégralité du bâtiment. Cela permettra d'atteindre une qualité de l'air intérieur du bâtiment répondant aux normes en vigueur tout en améliorant les capacités thermiques par l'apport d'air chauffée à 30°. Dans ces conditions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de solliciter une aide financière au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 73 560,84 € ;
- d'adopter l'opération qui s'élève à 183 902,12 € HT (220 682,54 T.T.C.) suivant devis et estimatif des bureaux d'études.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses HT :

TOTAL DEPENSES HT 183 902,12 €

Recettes HT :

DSIL (40%) 73 560,84 €

MEL (30%) 55 170,64 €

Autofinancement (30%) 55 170,64 €

TOTAL RECETTES HT 183 902,12 €

La période de réalisation de cette opération se fera dans le courant du second semestre 2023

- et d'autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE



[Signature]
1/1